

COMMUNE DE FARAMANS

Compte-rendu du Conseil Municipal

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2021 à 20h00

1 - Assurance des risques statutaires

M. le Maire propose au Conseil Municipal, suite à l'augmentation de tarif du contrat actuel d'assurance des risques statutaires du personnel, d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire proposé par le CDG38 à compter du 1^{er} janvier 2022 : formule tous risques avec franchise en maladie ordinaire de 10 jours au taux de 6.23%, plus 0.12% de frais de gestion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le changement de contrat et autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

2 - Tarifs cantine-garderie

M. le Maire rappelle les tarifs de cantine-garderie :

- garderie du matin : de 7h15 à 8h30, 1.50 € ; de 7h45 à 8h30, 0.90 € ;
- cantine - garderie de 11h30 à 13 h30 : 5.70 € ;
- garderie du soir : de 16h30 à 17h00, 0.60 € ; de 16h30 à 17h30, 1.20 € ; 16h30 à 18h00, 1.80 € ; de 16h30 à 18h30, 2.40 € ;
- repas seul (pour les enseignants et le personnel communal) : 3.70 €.

Il propose de les modifier, en particulier, pour faire face à l'augmentation du coût d'achat des repas :

- garderie du matin : de 7h15 à 8h30, 1.55 € ; de 7h45 à 8h30, 0.95 € ;
- cantine - garderie de 11h30 à 13 h30 : 5.90 € ;
- garderie du soir : de 16h30 à 17h00, 0.65 € ; de 16h30 à 17h30, 1.25 € ; 16h30 à 18h00, 1.85 € ; de 16h30 à 18h30, 2.45 € ;
- repas seul (pour les enseignants et le personnel communal) : 3.90 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs ci-dessus applicables à compter du 1^{er} janvier 2022.

3 - Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) du mercredi

M. le Maire rappelle que Bièvre Isère Communauté exerce, en matière d'accueil de loisirs sans hébergement, une compétence partagée avec les communes. Depuis la fusion avec la communauté de communes de la région St Jeannaise, Bièvre Isère gère un ALSH ouvert les mercredis de 11h30 à 18h30 sur 2 sites (Châtonnay et Savas-Mépin). Considérant que cette offre est davantage un service de proximité, la reprise de cette compétence par l'échelon communal à partir du 1^{er} septembre 2021 a été actée.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a évalué les impacts financiers de cette restitution de compétence et a défini, pour les communes utilisatrices de ce service, les majorations d'attribution de compensation à appliquer.

La commune de Faramans n'est pas concernée mais doit néanmoins donner son avis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT.

Conseil Municipal des Enfants

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2021 à 18h30

Suite aux élections du 24 septembre, le conseil municipal d'enfants a tenu sa 1^{ère} séance. Nous avons accueilli Kissia BARROS, Léna BLEIN et Angéline MILAZZO qui ont été élues et qui viennent rejoindre Jordane CLARIN, Matthias GENTY, Paco SANCHEZ, Morgan BOURDAT, Enzo BURLET et Julian LOUIS GAVET.

Les élus ont tout d'abord pris connaissance du règlement intérieur du CME.

Ensuite, il a été fait un état des lieux des actions réalisées par le CME depuis sa création et des projets en cours (pumptrack, aménagement piétonnier, journée « village propre »).

Puis, G. Jouvhomme a présenté le budget pour l'année 2021/2022, il sera de 3 000€ plus le reliquat des années précédentes, soit une somme de 6 815.66€.

Par la suite, chaque conseiller a pu présenter ses nouvelles idées qui seront étudiées lors des prochaines réunions.

Suite à la démission de Enzo BURLET ; c'est Jade CONDINA qui, en application du règlement du CME, est nouvelle élue (car éliminée avec un même nombre de voix en 2020).

La commission communale a décidé d'inviter les anciens élus du CME le 25 octobre afin d'échanger sur leurs souvenirs d'élus et sur la vie de leur village telle qu'ils la perçoivent à leur âge.

Informations diverses

1. Liste des professionnels de santé

Les professionnels de santé suivant sont présents à l'Espace de Santé d'Autimont (situé au 17, chemin de La Porte Bleue) :

| | |
|--------------------------------|---|
| Médecin généraliste AILLET : | Prise de rendez-vous sur Doctolib - Dr AILLET Morgane |
| Médecin généraliste BREDY : | 04 74 54 25 17 |
| Médecin généraliste CATTIN : | 04 74 57 91 78 |
| Soins infirmiers : | 04 74 20 35 33 |
| Kinésithérapeute : | 04 74 59 36 10 |
| Diététicien-Nutritionniste : | 06 67 45 07 19 |
| Orthophoniste : | 06 71 41 76 66 |
| Kinésiologue : | 06 50 28 06 95 |
| Psychologue-Psychothérapeute : | 06 34 10 29 98 |
| Pédicure-Podologue : | 07 86 57 72 84 |
| Ostéopathe : | 06 43 14 94 58 |
| Etiopathe : | 06 51 55 50 73 |
| Energéticienne (acupuncture) : | 06 35 32 43 20 |
| Réflexologue plantaire : | 06 89 56 18 91 |
| Psychomotricienne : | 06 58 03 33 14 |

Le Cabinet dentaire (04 74 54 39 64) et la Pharmacie (04 74 54 27 06) sont restés dans leurs anciens locaux.

La Coache de vie (06 88 51 23 43), l'Hypnothérapeute (06 52 38 33 51) et l'Art-thérapeute (06 89 29 41 77) exercent dans le Pôle médecine douce localisé au 119, montée de l'église (ex cabinet de la kiné).

D'autre part, pendant cette période de Covid-19, Céline CARBONI en association avec le Cabinet infirmier réalisent des tests antigéniques. Pour bénéficier de ce test avec prélèvement naso-pharyngé, adressez-vous à la pharmacie (04 74 54 27 06).

La section ADMR a, depuis le 1^{er} juillet, ses bureaux au rez-de-chaussée de la maison GUILLON Ludovic.

Si vous connaissez d'autres professionnels de santé voulant s'installer à FARAMANS, contactez la Mairie.

2. Arrivée de nouveaux professionnels dans des bâtiments communaux

Pour rappel, depuis le 1^{er} Mars 2021, tous les vendredis après-midi, Mme Myrtille DANZO (architecte) est présente dans son local au 119, montée de l'église (ex-local de la kiné Céline CODURI). Vous pouvez la contacter au 06 67 60 92 89.

3. Locaux disponibles

Des locaux pouvant convenir pour l'installation d'un nouveau commerce, de professions libérales réglementées, de services, de médecins sont disponibles au centre bourg.

Si vous connaissez des candidats, adressez-vous à la Mairie : 04 74 54 22 97 mairie.faramans@gmail.com

4. Défibrillateur

Trois défibrillateurs sont mis à la disposition de la population :

- Un sous le porche, entre la maison RAMU et l'Espace de Santé d'Autimont.
- Un autre est situé devant l'accueil du Golf.
- Enfin, un autre est positionné vers les sanitaires Est du Camping.

5. Diverses souscriptions en lien avec la Fondation du patrimoine

La souscription pour la Restauration du clocher de l'église se poursuit.

De nouveaux dons ont été réalisés en ce début d'année.

Pour l'instant, 23 641 euros ont été récoltés.

Les entreprises sont en train d'être retenues pour un commencement des travaux en Février 2022.

Pour prendre connaissance du projet ou faire un don :

www.fondation-patrimoine.org/les-projets/l-eglise-saint-joseph-de-faramans

La souscription pour la Restauration du mur de soutien, en galets roulés, du parvis de l'église commence.

Pour l'instant, 600 euros ont été récoltés.

Les entreprises sont en train d'être retenues pour un commencement des travaux en Février 2022.

Pour prendre connaissance du projet ou faire un don :

www.fondation-patrimoine.org/les-projets/mur-de-soutenement-du-parvis-de-leglise-saint-joseph-de-faramans

Enfin, en lien avec la société de pêche locale La Fario des Eydoches, la souscription pour la réhabilitation du lavoir communal a été lancée.

Pour l'instant, 1300 euros ont été récoltés.

Les entreprises sont retenues pour un commencement des travaux en Octobre 2021.

Pour prendre connaissance du projet ou faire un don :

www.fondation-patrimoine.org/les-projets/lavoir-communal-de-faramans

Merci d'avance pour vos participations.

6. Marché hebdomadaire

Le Marché hebdomadaire, du Mardi matin, a lieu sur la Place du Tailleur.

Vous pouvez retrouver vos commerçants ambulants habituels :

- Primeur SAID,
- Traiteur THIEBAULT,
- Fromager MISTRULLI,
- Poissonnerie POCHON,
- Œufs MANGE,
- Chocolats PAGES,
- Ferme du SOZEA,
- Horticulteur BREUIL (en octobre).

Ces professionnels complètent l'offre commerçante de FARAMANS :

- Bar-Jeux-Tabac-Presse-Relais colis-Point vert,
- Boulangerie,
- Livraison de repas à domicile,
- Boucherie,
- Pizzeria,
- Salon de coiffure.

Certains d'entre eux (Boucher, Boulanger, Coiffeuse, Livraison de repas) exercent dans des locaux appartenant à la commune. Leurs loyers permettent à la municipalité d'avoir une fiscalité maîtrisée.

Alors n'hésitez pas à franchir le pas, à participer au Marché hebdomadaire et à pousser la porte de nos commerçants et artisans.

7. Foodtruck

Depuis mi-juin, "Den & Dan Sandwichs" est présent, sur la Base de Loisirs de FARAMANS, vers la salle d'animation du stade.

| | | |
|---------------------------|----------------|--------------|
| Lundi, Mardi et Vendredi, | de 11h à 14h30 | de 18h à 21h |
| Mercredi | de 11h à 14h30 | |
| Jeudi | Fermé | |
| Samedi et Dimanche | de 11h à 21h | |

Ce Foodtruck fait le bonheur des résidents du Camping municipal, des Randonneurs, des Pêcheurs, des Golfeurs, des jeunes et des moins jeunes de FARAMANS et du bassin de vie.

8. Vente de jus de raisin

Le CERF a organisé le Marché aux châtaignes, le Samedi 16 Octobre. Il a rassemblé 85 exposants.

Près de 400 repas « choucroute » à emporter, plus de 1 044 pots de confiture aux châtaignes, 500 assiettes de boudins ont régalé les visiteurs.

Enfin, les vendanges ont été réalisées. Le jus de raisin a été pasteurisé (1 020 bouteilles).

De nombreuses bouteilles ont déjà trouvé preneur. D'autres sont encore en vente à la Boulangerie ou à la Boucherie (2€50 la bouteille de Jus de raisin « Made in Faramans »). N'oubliez pas de rendre les bouteilles, elles peuvent être recyclées !

9. Actions du CCAS

En cette période difficile, les membres du CCAS et de la municipalité restent à l'écoute des plus fragiles et des plus âgés.

Les manifestations organisées habituellement (Loto et Repas des séniors) doivent être annulées.

En contrepartie, le CCAS organise une grande Tombola. Vous trouverez 5 billets avec ce compte-rendu.

Pour participer à la tombola, ramener les tickets à la mairie avec l'argent correspondant.

Le bénéfice de cette tombola permettra de financer une partie du repas de fête conçu par les commerçants locaux et distribué aux personnes de plus de 69 ans (qui le souhaitent).

10. Repas des séniors

Cette année, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), en lien avec la municipalité, va organiser début décembre le repas des séniors. Pour cause de crise sanitaire, il s'agira d'un repas à emporter. Toutes les personnes nées en 1952, et avant, pourront prétendre au repas.

Si vous avez l'âge requis et que vous êtes nouveau sur la commune (et non invité en 2020), n'hésitez pas à donner vos coordonnées à l'accueil Mairie (04 74 54 22 97 ou mairie.faramans@gmail.com).

11. Téléthon

Lumière sur le Téléthon 2021...

Retenez la date du **Samedi 4 décembre** pour participer à cette nouvelle édition.

Venez marcher, courir, pédaler sur nos circuits de balade ou randonnée (plusieurs distances pour le plaisir de tous).

Activités pour les enfants et stand « buvette-snack sucré » pour le réconfort !

Ensemble, accumulons les kilomètres, qui transformés en lumière, feront briller le Téléthon Faramantais !

Programme complet à venir.

Rendez-vous au stade.

Plusieurs solutions pour faire un don (déductible de vos impôts à hauteur de 66%) :

- en ligne sur le site www.don.telethon.fr
- par chèque (sans frais d'affranchissement) avec un bon de soutien à prendre en mairie ou à imprimer depuis le site de la commune
- dépôt d'un don dans l'urne mise à disposition à l'accueil de la Mairie (du 15 Novembre au 6 décembre).

12. Permanences administratives de Bièvre Isère Communauté

L'Union Européenne, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Bièvre Isère Communauté ont mis en place un projet numérique visant notamment à accompagner les usagers dans la réalisation de leur démarches administratives (carte d'identité / passeport, carte grise, dossier de retraite, compte AMELI, CAF, QR code vaccination...). Dans ce cadre, une conseillère numérique sera présente à la Mairie de Faramans le Mercredi 24 novembre, de 9h à 12h.

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès de la Mairie de Faramans (04 74 54 22 97).

13. Association 3ABI

3ABI, l'association d'aide alimentaire en Bièvre Isère recherche des bénévoles.

D'autre part, l'association a de plus en plus besoin de dons alimentaires et d'hygiène. Vous pouvez déposer vos dons au local de l'association, à La Côte-Saint-André, les lundis et mercredis après-midi (95 rue Elsa-Triolet).

Dans ce cadre, une collecte alimentaire de 3ABI aura lieu, le Vendredi 26 et le Samedi 27 Novembre, dans les magasins partenaires suivants :

HYPER CASINO, St Barthélémy de Beaurepaire
SUPER U, St Etienne de St Geoirs
INTERMARCHE, St Siméon de Bressieux
CASINO, St Jean de Bournay
INTERMARCHE, St Jean de Bournay

Si vous avez besoin des services de l'association, n'hésitez pas à contacter le secrétariat au 04 37 04 30 61 ou à 3abi@orange.fr

14. Ludothèque

La ludothèque sera présente, à Galabourdine, les Mercredis 24 novembre, 19 janvier, 16 mars et 11 mai (de 10h à 12h, et de 14h à 18h).

Elle proposera des jeux destinés à tout âge de la population.

Venez nombreux.

D'autre part, la ludothèque cherche des bénévoles pour installer la salle. Si vous êtes disponible, contactez la Mairie de Faramans (04 74 54 22 97).

15. Souscription pour aider la famille d'une enfant malade

Janaée est une petite fille de 2 ans et demi. Elle habite Faramans et est atteinte d'une grave maladie. Dans le cadre de son protocole médical, elle doit se faire soigner à Nice pendant 6 semaines.

Pendant ce laps de temps, ses parents ne pourront pas travailler et devront louer un appartement à Nice.

Le CCAS organise une souscription pour aider cette famille en difficulté.

Le CCAS participe aussi financièrement à l'aide.

A ce titre, vos éventuels dons peuvent être déposés dans une urne se trouvant à l'accueil de la Mairie (bureau de l'Agence Postale) jusqu'au 25 décembre.

Merci d'avance pour votre générosité.

16. Stationnement au Centre bourg

Afin de permettre à la population d'accéder facilement aux commerces, des places de parking (avec stationnement maximum de 20min) ont été matérialisées au Centre bourg.

On s'aperçoit que des véhicules stationnent beaucoup plus longtemps.

On demande donc à toutes et à tous de respecter les consignes de stationnement.

Retrouvez toutes les informations communales sur www.faramans.fr

Le Conseil Municipal de FARAMANS